



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT ROYAL LE MARDI
25 AVRIL 2023 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
Maryam Kamali Nezhad
Daniel Pilon
Julie Halde
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absente :

la conseillère : Maya Chammas

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 23-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 25 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of April, 25 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 30, il répond aux questions de 8 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 11.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 mars 2023

RÉSOLUTION N° 23-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 mars 2023

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 mars 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture ;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 mars 2023 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-02

Subject: Adoption of Minutes of March 21, 2023 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 21, 2023 have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 21, 2023.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes -50 000\$
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commandes
- .4 Liste des chèques et dépôts directs
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Vente à l'encan

RÉSOLUTION N° 23-04-03

Objet : Vente à l'encan

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser la greffière adjointe à procéder à une vente à l'encan des bicyclettes abandonnées sur le domaine public et détenues par la Ville pendant plus de soixante jours, et des biens municipaux désuets, cette vente devant être précédée d'un avis public afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs biens abandonnés avant la vente qui sera tenue le samedi 3 juin 2023, à 10h00 ;

D'autoriser la donation des items qui ne seront pas vendus à des organismes sans but lucratif ou, à défaut, à des personnes pouvant récupérer ou recycler les items ;

RESOLUTION NO. 23-04-03

Subject: Auction sale

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize the Assistant Clerk to proceed with an auction of the abandoned bicycles found on its public domain and the obsolete municipal equipment held by the Town for more than sixty days, a public notice will announce the sale and allow the rightful owners to recover their abandoned goods before the date of the auction which will be held on Saturday, June 3, 2023, at 10:00 a.m.;

To authorize the donation of any unsold goods to non-profit organizations or, failing this, to any person willing to reuse or recycle the articles;

D'autoriser, en tout dernier lieu, la destruction des biens qui ne pourront être vendus ou donnés.

To authorize, as a last recourse, the destruction of the articles which will not have been sold or given away.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 23-04-04

RESOLUTION NO. 23-04-04

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Subject: Grant application - program "Aide aux projets - volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes"

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2023.

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets - volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2023.

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division - Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Demande au gouvernement du Québec - sécurité des piétons, cyclistes et autres usagers de la route aux abords des écoles

RÉSOLUTION N° 23-04-05

RESOLUTION NO. 23-04-05

Objet : Demande au gouvernement du Québec - sécurité des piétons, cyclistes et autres usagers de la route aux abords des écoles

Subject: Request to the Quebec government - safety of pedestrians, cyclists and other road users near schools

ATTENDU QUE les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ;

WHEREAS, children who are pedestrians or cyclists are more vulnerable than adult pedestrians and cyclists, yet these modes of transportation allow them to travel independently to school;

ATTENDU QUE la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante ;

WHEREAS the promotion of active commuting to and from school for youth should be emphasized as active commuting is beneficial and allows for interaction, socialization, and promotes independence and physical health, and active commuting produces no pollutant emissions;

ATTENDU QUE le conseil accorde une très grande importance au bien-être et à la sécurité des enfants ;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

De demander au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS Council places a high priority on the well-being and safety of children;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To request that the provincial government quickly and significantly increase the budget allocated to the development of proven and effective safety measures around Quebec schools.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Quartier Sportif et communautaire - Rapport de consultation

RÉSOLUTION N° 23-04-06

Objet : Quartier Sportif et communautaire - Rapport de consultation

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De prendre acte du rapport de consultation Quartier Sportif et communautaire daté de mars 2023, préparé par Morin Affaires Publiques ;

De mandater l'administration de mettre en place un plan d'action de communication pour présenter aux résidents les prochaines étapes du processus de réalisation du projet de centre sportif et communautaire et ainsi continuer à tenir les citoyens informés de l'avancement du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-06

Subject: Quartier Sportif et communautaire - Consultation Report

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To acknowledge the report on the Quartier Sportif et communautaire consultation dated March 2023, as prepared by Morin Affaires Publiques;

To mandate the administration to put in place a communication action plan to present residents with the next steps in the process for the realization of the sports and community center project and thus continue to keep residents informed on the advancement of the project.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 23-04-07

Objet : Radiation des comptes à recevoir de la Ville de Mont-Royal

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

De radier des livres de la Ville de Mont-Royal la somme de 22 986,78 \$ plus intérêts et pénalités représentant des taxes foncières imposées sur l'immeuble du 160 chemin Bates exempts de taxes dont la Ville est propriétaire depuis 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-07

Subject: Writing off of Town of Mount Royal receivables

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To write off from the Town's books the sum of \$22,986.78 plus interest and penalties representing property taxes on tax-exempt building at 160 Bates Road owned by the Town since 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Ratification des débours pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023

RÉSOLUTION N° 23-04-08

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2023

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1^{er} mars au 31 mars 2023 :

Masse salariale :	2 061 420 \$
Fournisseurs et autres paiements :	2 165 918 \$
Dépenses de fonction – Élus et Directrice générale :	201 \$
Quote-part CMM :	465 197 \$
Assurances :	235 764 \$
Frais de financement :	157 414 \$
Remboursement en capital – Dette à long terme :	701 000 \$
Total des déboursés :	5 786 914 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-08

Subject: Ratification of disbursements for the period of March 1st to March 31st, 2023

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1st to March 31, 2023:

Payroll :	\$2,061,420
Suppliers and other payments :	\$2,165,918
Function expenses – Council and Town Manager:	\$201
CMM Share :	\$465,197
Insurance :	\$235,764
Financing costs :	\$157,414
Principal reimbursements – long term debt:	\$701,000
Total disbursements :	\$5,786,914

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2023

RÉSOLUTION N° 23-04-09

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2023

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 165 970 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à CONSTRUCTION DJL INC. Le contrat (C-2023-45) à cette fin, aux prix unitaires soumis, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Imputation :

02-413-00-622 « Matériaux - aqueducs (réparation de bris) »
Dépense : 16 470 \$ (taxes incluses)
Crédit : 15 039,31 \$

RESOLUTION NO. 23-04-09

Subject: Supply of asphalt mixes for the year 2023

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$165,970 (taxes included) in 2023 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CONSTRUCTION DJL INC. the contract (C-2023-45) to undertake these works, for the unit prices submitted, in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source :
Operating Budget 2023

Appropriation :

02-413-00-622 « Matériaux - aqueducs (réparation de bris) »
Expense : \$16,470 (taxes included)
Credit : \$15,039.31

02-415-00-622 « Matériel - Réparations des surfaces suite entretien »
Dépense : 8 500 \$ (taxes incluses)
Crédit : 7 761,63\$

02-321-00-625 « Matériel - Entretien des rues »
Dépense : 141 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 128 751,79 \$

Contrat : 162 718,37 \$ (taxes incluses)

Dépense totale : 165 970 \$ (taxes incluses)

Crédit total : 151 552,73 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-415-00-622 « Matériel - Réparations des surfaces suite entretien »
Expense : \$8,500 (taxes included)
Credit : \$7,761.63

02-321-00-625 « Matériel - Entretien des rues »
Expense : \$141,000 (taxes included)
Credit : \$128,751.79

Contract : \$162,718.37 (taxes included)

Total expense : \$165,970 (taxes included)

Credit : \$151,552.73

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture et livraison d'une (1) camionnette neuve 2023 ou plus récent

RÉSOLUTION N° 23-04-10

Objet : Fourniture et livraison d'une (1) camionnette neuve 2023 ou plus récent

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 73 184,08 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'une (1) camionnette neuve année 2023 ou plus récent, comprenant les frais accessoires, le cas échéant ;

De modifier le programme triennal d'immobilisation 2023, pour le projet n° 2023-320-02 en augmentant le crédit budgétaire de 65 000 \$ à 66 826,82 \$;

D'autoriser un emprunt de 73 184,08 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans ;

D'accorder à GM PAILLÉ BERTHIERVILLE le contrat SMI-2023-10 à cette fin, au prix soumis de 72 584,08 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement de la Ville amorti sur une période de cinq (5) ans ;

Imputation :
Projet 2023-320-02 « Camionnette pour le nouveau contremaître »

Compte budgétaire : 22-300-00-741

Contrat : 72 584,08 \$ (taxes incluses)
Dépense totale : 73 184,08 \$ (taxes incluses)
Crédit : 66 826,82 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-10

Subject: Delivery and Supply for one (1) new pick-up truck 2023 or more recent

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense of \$73,184.08 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) new pickup truck, year 2023 or newer, including the accessory costs, accordingly;

To modify the 2023 triennial capital expenditure program for project #2023-320-02 by increasing the budgetary credit from \$65,000 to \$66,826.82;

To authorize a loan of \$73,184.08 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To award contract SMI-2023-10 to GM PAILLÉ BERTHIERVILLE in the amount of \$72,584.08 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source :
City working fund amortized over a five (5) year period;

Charge :
Project 2023-320-02 "Pick-up truck for the new foreman"

Budget account : 22-300-00-741

Contract : \$72,584.08 (taxes included)
Total expenditure : \$73,184.08 (taxes included)
Credit : \$66,826.82

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Modification de la résolution 23-03-11, Renouvellement d'Office (Microsoft) 365

RÉSOLUTION N° 23-04-11

Objet : Modification de la résolution 23-03-11, Renouvellement d'Office (Microsoft) 365

ATTENDU QUE la résolution no 23-03-11 a été adoptée par le Conseil municipal le 21 mars 2023 ;

ATTENDU QUE cette résolution doit être modifiée.

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De modifier la résolution no 23-03-11 adoptée le 21 mars 2023 par le remplacement du 2^e paragraphe du dispositif par les paragraphes suivants :

« D'accorder le contrat no.1 pour l'acquisition d'un nouveau contrat de Microsoft 365 (Exchange Online P2, EMS E3 & Defender O365 P1) à **Microsoft Corporation**, aux prix unitaires et forfaitaires listés au catalogue du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) / Courtier infonuagique, soit au prix total de 256 293,07 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents de l'entente-cadre conclue par le CAG ;

D'entériner le choix de mandater la firme Softchoice Corporation à titre de conseiller logiciel pour la Ville de Mont-Royal; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Aménagement du parc Jardin royal

RÉSOLUTION N° 23-04-12

Objet : Aménagement du parc Jardin royal

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 840 000 \$ (taxes incluses) pour l'aménagement du parc Jardin royal, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie CONSTRUCTION URBEX INC. Le contrat (C-2022-86) à cette fin, aux prix forfaitaires et unitaires soumis, soit 764 727,93 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission ;

D'accorder à LE GROUPE ÉLISE BEAUREGARD & COLLABORATEURS INC. Le mandat de surveillance des travaux d'architecture de paysage, aux prix forfaitaires soumis, soit au montant de 5 662,52 \$ (taxes incluses) ;

RESOLUTION NO. 23-04-11

Subject: Amendment to resolution 23-03-11, Renewal of Office (Microsoft) 365

WHEREAS resolution No. 23-03-11 was adopted by the Municipal Council on March 21, 2023;

WHEREAS this resolution must be amended.

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To amend resolution No. 23-03-11 adopted on March 21, 2023, by replacing the 2nd operative paragraph by the following paragraphs:

“To award contract No. 1 for the acquisition of a new Microsoft 365 tract (Exchange Online P2, EMS E3 & Defender O365 P1) to Microsoft Corporation, at the unit and lump sum prices listed in the catalogue of the «Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) / Courtier infonuagique», for a total price of \$256,293.07 (taxes included), all in accordance with the documents of the framework agreement entered into by the CAG;

To ratify the choice to mandate the firm Softchoice Corporation as software advisor for the Town of Mount Royal;”.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 23-04-12

Subject: Construction of Royal Garden park

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$840,000 (taxes included) for the construction of the Royal Garden park, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the lowest bidder, CONSTRUCTION URBEX INC. the contract (C-2022-86) for this purpose, at the lump sum and unit prices submitted, of \$764,727.93 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To award LE GROUPE ÉLISE BEAUREGARD & COLLABORATEURS INC. the landscape architecture work supervision mandate, at the fixed prices submitted, for a total of \$5,662.52 (taxes included);

D'accorder à MLC ASSOCIÉS INC. Le mandat de surveillance des travaux d'ingénierie civile, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au montant de 20 695,50 \$ (taxes incluses) ;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1903 amorti sur une période de vingt (20) ans (Crédit de 137 834,87 \$)

Fonds de parcs (Crédit de 629 197,09 \$)

Imputation :
Projet : 2018-310-20 « Verdissement secteur Bates/Ekers » PTI 2019 et 2023

Compte budgétaire : 22-300-00-719

Dépenses : 840 000 \$ (taxes incluses)
Contrats : 791 085,95 \$ (taxes incluses)
Crédits : 767 031,96 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award MLC ASSOCIATES INC. the civil engineering work supervision mandate, at the unit and lump sum prices submitted, for a total of \$20,695.50 (taxes included);

To charge this expense as follows:

Source :
Loan by-law E-1903 amortized over a period of twenty (20) years (Credit of \$137,834.87)

Park funds (Credit of \$629,197.09)

Appropriation :
Project : 2018-310-20 "Verdissement secteur Bates/Ekers" 2019 and 2023 TCP

Budget account : 22-300-00-719

Expenses : \$840,000 (taxes included)
Contracts : \$791,085.95 (taxes included)
Credits : \$767,031.96

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 23-04-13

Objet : Travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 200 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 pour les travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'autoriser une dépense de 50 200 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 pour les travaux d'électricité dans divers édifices municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à la compagnie AV-TECH INC. Le contrat (C-2023-14) aux prix unitaires soumis, de 91 244,16 \$ (taxes incluses) pour la période du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024, conformément aux documents d'appel d'offres ;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023 et 2024

Imputation :
02-385-00-522 « Entretien et réparations - Bâtiments et terrains »

Contrat : 91 244,16 \$ (taxes incluses) à AV-TECH INC.

Dépense totale : 100 400,00\$ (taxes incluses)
Crédit : 91 678,58 \$

RESOLUTION NO. 23-04-13

Subject: Electrical work in municipal buildings

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To authorize an expense of \$50,200 (taxes included) for the period from July 1 to December 31, 2023, for electrical work in various municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$50,200 (taxes included) for the period from January 1 to June 30, 2024, for electrical work in various municipal buildings, including all incidental costs, if applicable;

To grant AV-TECH INC. the contract (C-2023-14) for this purpose at the unit prices submitted, in the amount of \$91,244.16 (taxes included) for the period from July 1, 2023, to June 30, 2024, in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source :
Operating budget 2023 and 2024

Appropriation:
02-385-00-522 "Maintenance and Repairs - Buildings and Grounds"

Contract: \$91,244.16 (taxes included) to AV-TECH INC.

Expense : \$100,400.00 (taxes included)
Credit : \$91,678.58

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville de 2024.

The appropriations required for this purpose will be maintained within the 2024 Town's budget envelope.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Réparation et réaménagement d'espaces verts

RÉSOLUTION N° 23-04-14

RESOLUTION NO. 23-04-14

Objet : Réparation et réaménagement d'espaces verts

Subject: Repair and reconstruction of green spaces

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Maryam Kamali Nezhad, il est résolu :

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Maryam Kamali Nezhad, and resolved:

D'autoriser une dépense de 54 300 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la réparation et le réaménagement d'espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expenditure of \$54,300 (taxes included) in 2023 for the repair and reconstruction of green spaces, including all incidental costs, as needed;

D'accorder à 9196-0666 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE) le contrat SMI-2023-02 à cette fin, aux prix unitaires soumis pour un montant total de 49 353,02 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

To award to 9196-0666 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT PAYSAGER BEL-VUE) the contract SMI-2023-02 for this purpose, at the unit prices submitted for a total amount of \$49,353.02 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2023

Source :
2023 operating budget

Imputation :
02-761-00-459 - « Services externes - Travaux horticoles »

Appropriation :
02-761-00-459 - « Services externes - Travaux horticoles »

Contrat : 49 353,02 \$ (taxes incluses)
Dépenses : 54 300,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 49 583,14 \$

Contract : \$49,353.02 (taxes included)
Expenses : \$54,300.00 (taxes included)
Credit : \$49,583.14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Réfection partielle de la toiture (toit vert) de la bibliothèque-2023

RÉSOLUTION N° 23-04-15

RESOLUTION NO. 23-04-15

Objet : Réfection partielle de la toiture (toit vert) de la bibliothèque-2023

Subject: Partial roof reconstruction (green roof) of the library-2023

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

D'autoriser une dépense de 6 000 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels liés à la réfection partielle de la toiture (toit vert) de la bibliothèque, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

To authorize an expense of \$6,000 (taxes included) for professional services related to the partial roof reconstruction (green roof) of the library, including all incidental costs, if applicable;

D'accorder à la compagnie INGÉTEC EXPERTS EN BÂTIMENTS le contrat (BA-771-TT) au prix forfaitaire soumis de 4 972,67 \$ (taxes incluses), conformément aux documents du contrat gré à gré ;

To award to the company INGÉTEC EXPERTS EN BÂTIMENTS the contract (BA-771-TT) at the fixed price submitted of \$4,972.67 (taxes included), in accordance with the documents of the contract by mutual agreement;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-2201

Imputation :
Projet : 2022-710-10 (PTI 2022) « Bibliothèque - Réfection partielle de la toiture (toit vert) ».

Compte budgétaire : 22-700-00-722

Contrat : 4 972,67 \$ (taxes incluses)
Dépense : 6 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 5 478,80 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge the expenses associated with the new contract as follows:

Source:
Loan By-Law E-2201

Appropriation :
Project: 2022-710-10 (PTI 2022) "Library - Partial roof reconstruction (green roof)".

Budget account : 22-700-00-722

Contract : \$4,972.67 (taxes included)
Expense : \$6,000.00 (taxes included)
Credits : \$5,478.80

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Services professionnels - Surveillance des travaux d'infrastructures

RÉSOLUTION N° 23-04-16

Objet : Services professionnels - Surveillance des travaux d'infrastructures

Sur proposition de la conseillère Maryam Kamali Nezhad, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 121 200 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à SOLMATECH INC. Le contrat (SP-CS-Surveillance des travaux) à cette fin, aux prix unitaires soumis, pour un prix total de 117 217,01 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission ;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-2303, amorti sur une période de 25 ans, règlement d'emprunt E-2304, amorti sur une période de 20 ans, règlement d'emprunt E-2104, amorti sur une période de 20 ans ;

Imputation :
Postes budgétaires : 22-300-00-711, 22-400-00-716, 22-400-00-715 ;

Projets :
2023-310-17 « Programme annuel - Rues et trottoirs », 2023-310-15 « Programme annuel - Conduites d'aqueduc », 2021-310-04 « Programme annuel - Conduites d'égout » ;

Contrat : 117 217,01 \$ (taxes incluses)
Dépense : 121 200 \$ (taxes incluses)
Crédit : 110 671,75 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-16

Subject : Professional services - Supervision of infrastructure works

It was moved by Councillor Maryam Kamali Nezhad, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$121,200 (taxes included) for the professional services for supervision of infrastructure works which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SOLMATECH INC. the contract (SP-CS-Surveillance des travaux) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$117,217.01 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenditures associated with this contract as follows:

Source :
Loan By-Law E-2303, with an amortization period over 25 years, loan By-Law E-2304, with an amortization period over 20 years, loan By-Law E-2104, with an amortization period over 20 years;

Appropriation :
Budget accounts : 22-300-00-711, 22-400-00-716, 22-400-00-715;

Projects :
2023-310-17 « Programme annuel - Rues et trottoirs », 2023-310-15 « Programme annuel - Conduites d'aqueduc », 2021-310-04 « Programme annuel - Conduites d'égout »;

Contract : \$117,217.01 (taxes included)
Expenditure : \$121,200 (taxes included)
Credit : \$110,671.75 (taxes included)

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Fourniture et livraison de pierre concassée - Modification de la résolution n°23-03-18

RÉSOLUTION N° 23-04-17

Objet : Fourniture et livraison de pierre concassée - Modification de la résolution n°23-03-18

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution n°23-03-18, en remplaçant les dates d'exécution du contrat initialement établies (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024), par les dates suivantes, du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Antoine Tayar quitte les délibérations à 20 h 30.

Le conseiller Antoine Tayar se joint de nouveau aux délibérations à 20 h 33.

RESOLUTION NO. 23-04-17

Subject: Supply and delivery of crushed stone - Modification to Resolution no. 23-03-18

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize the amendment of Resolution No. 23-03-18, changing the contract effective dates originally established (April 1st, 2023 to March 31st, 2024), to the following dates, March 1st, 2023 to February 29th, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 23-04-18

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 24 mars 2023 :

Plan n° 1 : 336 Ellerton pour « Présentation de l'échantillon de la coloration du revêtement de bois ».

Plan n° 4 : 71 Roselawn pour « Peindre résidence. Remplacement des soffites et des gouttières. ».

Plan n° 5 : 569 Stanstead pour « Agrandissement au-dessus du garage, Remplacement de la porte de façade et de la porte de garage »; sous la réserve suivante ;

- L'option A est approuvée.

Plan n° 7 : 47 Lazard pour « Modification PIIA ».

Plan n° 8 : 3070 Graham pour « Modification PIIA; Retrait cheminée. ».

Plan n° 9 : 461 Stanstead pour « Agrandissement », sous la réserve suivante :

- Un appui de fenêtres en brique devra être ajouté aux fenêtres de la lucarne sur la façade arrière.

Plan n° 13 : 533 Algonquin pour « Modification au PIIA accepté : Fenêtres en façade ».

RESOLUTION NO. 23-04-18

Subject : CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on March 24, 2023:

Plan n°1: 336 Ellerton for "Presentation of the sample of the coloring of the wood covering".

Plan n° 4: 71 Roselawn for "Paint residence. Replacement of soffits and gutters.".

Plan n° 5: 569 Stanstead for "Extension over garage, Replacement of front door and garage door", Subject to the following:

- Option A is approved.

Plan n° 7: 47 Lazard for "PIIA Modification".

Plan n° 8: 3070 Graham for "PIIA Modification; Chimney removal.".

Plan n° 9: 461 Stanstead for "Extension", Subject to the following:

- A brick window sill shall be added to the dormer windows on the rear façade.

Plan n° 13: 533 Algonquin for "Accepted PIIA modification: Front windows".

Plan n° 15 : 5687 Pare pour « Modification au PIIA accepté ».

Plan n° 16 : 1600 Norway pour « Modification au PIIA accepté : Coloration et matériau du revêtement vertical en façade avant ».

Plan n° 17 : 2445 Sunset pour « Réfection des balcons en cour arrière ».

Plan n° 18 : 43 Wicksteed pour « Travaux au niveau du perron », sous les réserves suivantes :

- Les barrotins horizontaux ne sont pas conformes, prévoir des barrotins verticaux ;

- Le garde-corps doit être peint pour s'agencer à la maison et ne peut rester en bois naturel.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 24 mars 2023 :

Plan n°15 : 2090 Cambridge pour « Réfection des façades », non favorable selon les motifs suivants :

- Les ouvertures sont disproportionnées et la hiérarchie ne fonctionne pas ;

- S'inspirer des plans originaux pour la modulation, le type et la grandeur des fenêtres ;

- Conserver la pierre à l'arrière ;

- Revoir la proposition pour les trois fenêtres du mur arrière vs le geste proposé qui est trop fort ;

- Revoir la palette de couleur pour mieux s'agencer avec la pierre existante, voir une coloration moins foncée et plus chaude.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 11 avril 2023 :

Plan n° 2 : 135 Cornwall pour « Remplacement de quelques fenêtres, modification mineure à l'entrée », sous la réserve suivante :

- S'assurer que les nouvelles fenêtres sont de type guillotine et de couleur brun commercial (à l'exception des fenêtres de la véranda à l'avant).

Plan n° 4 : 304 Trenton pour « Modification des ouvertures ».

Plan n° 6 : 2305 Rockland pour « Remplacement de l'enseigne Renaud-Bray ».

Plan n° 7 : 2325 Ekers pour « Escalier extérieur ».

Plan n° 10 : 135 Kenaston pour « Conversion de la véranda avant existante en espace habitable, agrandissement en arrière et ajout d'une lucarne ».

Plan n° 15: 5687 Pare for "Accepted PIIA modification".

Plan n° 16: 1600 Norway pour "Accepted PIIA modification: Coloration and material of the vertical cladding on the front façade".

Plan n° 17: 2445 Sunset for "Repair of backyard balconies".

Plan n° 18: 43 Wicksteed for "Work on the front landing", Subject to the following:

- Horizontal balusters do not comply, provide vertical balusters;

- The railing must be painted to match the house and cannot remain in natural wood.

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on March 24, 2023:

Plan n°15: 2090 Cambridge for "Repair of the facades"; not favorable due to the following:

- The openings are disproportionate and the hierarchy does not work;

- Use the original plans for modulation, type and size of windows;

- Retain the stone at the rear;

- Review the proposal for the three windows on the rear wall vs. the proposed gesture which is too strong;

- Review the color palette to better match the existing stone, see a less dark and warmer color.

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on April 11, 2023:

Plan n°2: 135 Cornwall, for "Replacement of some windows, minor modification to the entrance", subject to the following:

- Ensure that the new windows are double-hung and commercial brown (except for the front porch windows).

Plan n°4: 304 Trenton for "windows modification".

Plan n°6: 2305 Rockland for "modification of the Renaud Bray sign".

Plan n°7: 2325 Ekers for "modification of the stairs and side entrance".

Plan n°10: 135 Kenaston for "transformation of the existing front porch into living space, add rear extension and add dormer window".

Plan n° 12 : 2235 Kildare pour « Remplacement d'une fenêtre et porte-patio en façade arrière et agrandissement d'une fenêtre en façade latérale ».

Plan n° 14 : 220 Lockhart pour « Agrandissement en cour arrière ».

Plan n° 15 : 123 Dobie pour « Nouvelle porte-patio en cour arrière, obturation de la sortie de sous-sol et démolition de la terrasse arrière », sous la réserve suivante :

- Les deux portes devront être du même modèle. Des plans révisés sont requis.

Plan n°16 : 975 Moncrieff pour « Remplacement d'une porte par une porte-patio et agrandissement d'une fenêtre au rez-de-chaussée en cour arrière », sous les réserves suivantes :

- Les élévations existantes et proposées sont requises pour l'analyse du projet ;

- Préciser le cadrage prévu autour de la nouvelle porte ;

- Un certain espace doit être prévu entre la nouvelle porte-patio et la baie-window existante ;

- Toute modification de la baie vitrée existante doit faire l'objet d'une resoumission, de même que la future terrasse.

Plan n°17 : 1670 Norway pour « Remplacement d'une porte par une porte-patio et agrandissement d'une fenêtre au rez-de-chaussée en cour arrière ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 11 avril 2023 :

Plan n°9 : 443 Ellerton pour « Modification du PIIA : Lucarnes dans le toit », selon le motif suivant :

- Même au mur arrière, une typologie split doit demeurer tel un split et l'ajout de lucarnes vient disproportionner la volumétrie d'un split.

Plan n°18 : 247 Chester pour « Nouvelle clôture sur lot de coin », selon les motifs suivants :

- La clôture proposée ne correspond pas à un style résidentiel ;

- Le rendu en couleurs n'est pas représentatif de la fiche technique du produit ;

- le style de clôture est trop opaque et devient un mur.

Plan n°19 : 316 Barton pour « Modification des façades », selon le motif suivant :

- le comité maintient tous les commentaires précédents sur la coloration noire : refusée car trop contrastante et manque d'intégration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan n°12: 2235 Kildare for "replacement of a window and patio door on the rear façade and extension of a window on the side façade".

Plan n°14: 220 Lockhart for "extension at the back wall".

Plan n°15: 123 Dobie for "new patio door in backyard, closing of basement exit and demolition of back deck"; subject to the following:

- Both doors shall be of the same design. Revised plans are required.

Plan n°16: 975 Moncrieff for "replacement of a door by a patio door and enlargement of a window on the ground floor in the backyard"; subject to the following reservations:

- Existing and proposed elevations are required for project analysis;

- Specify the planned framing around the new door;

- Some space must be provided between the new patio door and existing bay window;

- Any modification of the existing bay window must be the subject of a resolution, as well as the future terrace.

Plan n°17: 1670 Norway for "Replacement of a door by a patio door and enlargement of a window on the ground floor in the backyard".

TO REFUSE the (PIIA) plans that have been the subject of a non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on April 11, 2023:

Plan n°9: 443 Ellerton for "modification of the approved PIIA concerning the roof dormers", non-favorable for the following reason:

- Even at the rear wall, a split typology must remain as a split and the addition of dormers disproportionate the volumetry of a split.

Plan n°18: 247 Chester for "new type of fence on a corner lot"; for the following reasons:

- The proposed fence does not correspond to a residential style;

- The color rendering is not representative of the product data sheet;

- The fence style is too opaque and becomes a wall.

Plan n°19: 316 Barton for "modification of the façades and window"; for the following reasons:

- the committee maintains all the previous comments on the black coloring: refused as too contrasting and lacking integration.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1467 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments

RÉSOLUTION N° 23-04-19

Objet : Dépôt, avis de motion et adoption du premier Projet de règlement no 1467 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments

1. Dépôt et avis de motion

Le conseiller Daniel Pilon dépose le Projet de règlement no 1467 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition du conseiller Daniel Pilon, appuyé par la conseillère Julie Halde, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement no 1467 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments ;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 9 mai 2023 à 17h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 23-04-19

Subject: Filing, notice of motion and adoption of first Draft By-law No. 1467 concerning the maintenance and occupancy of buildings

1. Filing and notice of motion

Councilor Daniel Pilon files Draft By-law No. 1467 concerning the maintenance and occupancy of buildings and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future Council sitting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Daniel Pilon, seconded by Councillor Julie Halde, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1467 concerning the maintenance and occupancy of buildings;

To hold, in accordance with the *Act representing Land Use planning and Development* (CQLR, Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on May 9, 2023 at 17h.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Premier projet de règlement No 1435-2 modifiant le Règlement 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait aux montants des amendes

RÉSOLUTION N° 23-04-20

Objet : Premier projet de règlement No 1435-2 modifiant le Règlement 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait aux montants des amendes

1. Dépôt et avis de motion

La conseillère Julie Halde dépose le projet de règlement le No 1435-2 modifiant le Règlement 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait aux montants des amendes et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

2. Adoption du premier projet de règlement

Sur proposition de la conseillère Julie Halde, appuyé par le conseiller Daniel Pilon, il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement No 1435-2 modifiant le Règlement 1435 régissant la démolition des immeubles en ce qui a trait aux montants des amendes ;

RESOLUTION NO. 23-04-20

Subject: First draft By-law No. 1435-2 to amend By-law NO. 1435 with respect to the demolition of immovables with regard to fine amounts

1. Filing and notice of motion

Councilor Julie Halde files Draft By-law No. 1435-2 to amend By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables with regard to fine amounts and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future Council sitting.

2. Adoption of first Draft By-law

It was moved by Councillor Julie Halde, seconded by Councillor Daniel Pilon, and resolved:

To adopt the first Draft By-law No. 1435-2 to amend By-law No. 1435 with respect to the demolition of immovables with regard to fine amounts;

De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), une assemblée publique relativement à ce projet, à son contenu et aux conséquences de son adoption le 9 mai 2023 à 17h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To hold, in accordance with the *Act representing Land Use planning and Development* (CQLR, Chapter A-19), a public meeting regarding this Draft By-Law, its content and the consequences of its adoption on May 9, 2023 at 17h.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 20 h 35, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 20 h 55.

25. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 23-04-21

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

RESOLUTION NO. 23-04-21

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To close meeting at 20:55.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(signé Alexandre Verdy)

Alexandre Verdy